

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 18/03/2023

Date de la convocation 14/03/2023	L' an 2023, le 18 Mars à 14 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DE CHOULOT Etienne, Maire.
Date d'affichage 14/03/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 12	Présents : M. DE CHOULOT Etienne, Maire, Mme SEILLIER Sophie, M. DE LEO Claudio, M. BOLNOT Yves, M. EGROT Gérard, M. MAITREPIERRE Dominique, Mme VERMEULEN Martine, M. DUMUR Philippe, M. HANRION Jonathan, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. PRESTAIL Patrick, M. BERNARD Thierry
	Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARPY Coraline à Mme SEILLIER Sophie Excusé(s) : Mme TISSIER Clothilde
	A été nommé secrétaire : Mme SEILLIER Sophie
Réf : 2023_03_08	<u>Objet de la délibération</u> : INDEMNITES DE FONCTION DU CONSEILLER DELEGUE
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2	M. le Maire fait la proposition suivante : - Indemnités du conseiller délégué aux affaires sociales, aux personnes âgées et à la santé, 5.5% de l'indice brut 1027, Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Cette décision est applicable à compter du 18 mars 2023.
	Diffusion sur le site internet de la commune le : 22/03/2023

Pour copie conforme.
Le Maire,
Etienne DE CHOULOT

